



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MOSELLE

Juridique-Territoires

Nos Réf. : SH/NO-058.03/2017
Objet : Modification n°8 PLU
Commune : METZ
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

MAIRIE DE METZ

28 MARS 2017

Route de Thionville

MAIRIE DE METZ

27 MARS 2017

COURRIER

HOTEL DE VILLE
POLE PLANIFICATION URBAINE
A L'ATTENTION DE MME CAMILLE CAMBET
BP 21025
57036 METZ CEDEX 01

Metz, le 13 mars 2017

*Document Reçu
REF: 17015-01*



Madame,

Par votre courrier reçu le 02 mars dernier, vous m'avez transmis le dossier présenté par la ville de METZ pour procéder à la modification n°8 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne des adaptations réglementaires.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Antoine HENRION



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 185 722 030 00011
APE 9411 Z
www.cda-moselle.fr

Pôle Planification Territoriale
Direction du Développement et de l'Aménagement Durable
Affaire suivie par Grégory BANNWART
T. 03.87.20.18.80
gbannwart@metzmetropole.fr

Monsieur le Maire
MAIRIE DE METZ
Hôtel de ville
1, place d'Armes
BP 21025
57036 METZ CEDEX 01

Metz, le **11 AVR. 2017**

OBJET : Avis relatif à la modification n°8 du PLU de la Ville de Metz

REF : DDAD-PT/2017-03/4813

Philippe SOL
REF: 170415-2



Monsieur le Maire et Cher Collègue,

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a reçu par courrier en date du 28 février 2017, le projet de modification n°8 de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Metz Métropole, en tant que Personne Publique Associée, est informée des modifications de tout document d'urbanisme sur son territoire et peut, le cas échéant, formuler un avis au regard de ses compétences «Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)» et «Organisation des Transports Urbains» (articles L.153-40, et L 131-4 du Code de l'Urbanisme). Metz Métropole peut également émettre toute remarque, sur les évolutions de documents de planification communale qui impacteraient la pérennité ou les orientations de ses projets.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole élaboré pour la période 2011-2017 est en cours de modification pour, d'une part, prendre en compte les évolutions réglementaires issues de la loi relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), d'autre part, inclure dans son périmètre d'intervention les quatre communes de l'ex-Val-Saint-Pierre, et enfin se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé le 20 novembre 2014.

Par ailleurs, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération fait l'objet d'une procédure de révision. Engagées par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2013, les études ont permis d'élaborer un pré-diagnostic du territoire et de lancer une enquête relative aux déplacements.

Sur la base des documents actuellement opposables et des études en cours de réalisation, **Metz Métropole n'a pas de remarques particulières** de nature à faire évoluer votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

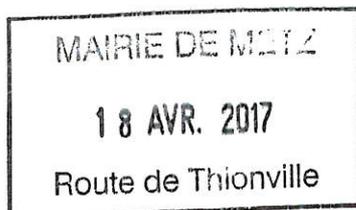
Pour le Président
Le Vice-Président Délégué


Henri HASSER



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Moselle



M. Mollathé
18/04/2017

Direction du Développement Economique

Affaire suivie par : Sébastien SCHOSSELER
Tél. : 03 87 39 31 66 - E-mail : ssschosseler@cma-moselle.fr

Référence : 2017-031/SSC.II

Monsieur le Maire
Mairie de Metz N°
BP 21025
57036 METZ CEDEX 01



Aucun refus
REF-170419-03



METZ, le

11 AVR. 2017

Monsieur le Maire,

Vous nous avez notifié, le 28 février dernier, ainsi que le prévoit le code de l'urbanisme, le projet de modification n°8 du plan local d'urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

La procédure porte divers ajustements lesquels visent à adapter le document au projet de Grande Mosquée situé boulevard de la Défense et à préciser ou simplifier les règles relatives aux clôtures dans différents secteurs.

En retour et après analyse du dossier, nous vous informons que les modifications projetées n'appellent aucune observation particulière de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Néanmoins, s'agissant de l'accueil d'un futur équipement d'une capacité de 1 500 personnes (*source : site internet de l'UACM*), nous souhaitons attirer votre attention sur les conditions d'accessibilité au site, et plus particulièrement sur les capacités de stationnement indispensables à l'accueil des visiteurs.

Vous n'ignorez pas, en effet, que l'offre publique en la matière, boulevard de la Défense, est très insuffisante, notamment en journée et en jour ouvré. Quotidiennement saturée, elle est utilisée par les usagers des pôles voisins du nôtre (établissements d'enseignement hôteliers et siège de Metz Métropole), dont les parcs privés sont également à saturation.

Le Pôle des Métiers de Metz est ainsi le seul établissement du secteur à disposer de parkings adaptés aux besoins de sa « clientèle » et il n'est pas rare aujourd'hui déjà d'avoir à déplorer des stationnements intempestifs, lesquels se font au détriment de l'accueil de nos ressortissants.

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE

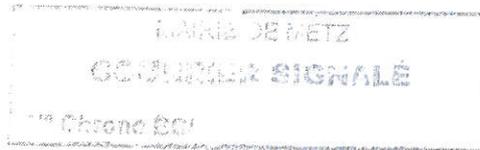
Siège : Pôle des Métiers de Metz - 5 boulevard de la Défense - CP 97803 - 57078 METZ CEDEX 3
Tél. : 03 87 39 31 00 - Télécopie : 03 87 62 71 25 - Internet : www.cma-moselle.fr

Toute correspondance est à adresser au Siège.

Pôles des Métiers THIONVILLE - FORBACH / Espaces Conseils à SARREBOURG - SARREGUEMINES
Numéro SIRET : 185 722 048 001 38 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR 96 185 722 048



Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat
Lorraine



Document Rejeté
REF - 170419-04



Monsieur Dominique GROS
Maire de Metz
Hôtel de ville
57000 METZ

Objet : Modification n°8 du PLU de la commune de METZ
Réf. dossier : 2017_MODIF_4
Contact : Jean Daniel HEUZÉ (03 87 20 18 58 / jdheuze@metzmetropole.fr)

Metz, le 30 mars 2017

Monsieur le Maire,

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM a reçu, en date du 2 mars 2017, la notification du projet de 8^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre Commune.

Le dossier que vous m'avez transmis portant sur des adaptations mineures du règlement écrit et graphique n'appelle pas d'observation de la part du Syndicat mixte au regard des orientations du SCoTAM.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCoTAM